

ARRETE DU PRESIDENT

**PORTANT RECTIFICATION DE L'ERREUR MATÉRIELLE FIGURANT SUR L'ANNEXE
DE L'ARRÊTÉ N°AP2021-057 PORTANT HABILITATION D'AGENTS AFIN DE
PROCÉDER AUX OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DU PASSE SANITAIRE À LA
MÉDIATHÈQUE DE LIMEIL-BRÉVANNES**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 modifiée relative à la définition des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;

VU l'arrêté n°AP2021-057 portant habilitation d'agents afin de procéder aux opérations de contrôle du passe sanitaire à la médiathèque de Limeil-Brévannes ;

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau annexé à l'arrêté susvisé ; qu'il convient en conséquence de rectifier cette erreur matérielle ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau, ci-annexé, remplace le tableau initialement annexé à l'arrêté n°AP2021-057 portant habilitation d'agents afin de procéder aux opérations de contrôle du passe sanitaire à la médiathèque de Limeil-Brévannes.

ARTICLE 2 : Aucun article de l'arrêté susvisé n'est modifié.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/08/21
Accusé réception le	10/08/21
Numéro de l'acte	AP2021-064
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210101-lmc127084-AU-1-1

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ainsi que sur le lieu de contrôle.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Les agents mentionnés dans le tableau ci-annexé.

Fait à Créteil, le 10 août 2021

Pour le Président empêché,
Le Vice-Président,



Signé
Jean-François DUFEU

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/08/21
Accusé réception le	10/08/21
Numéro de l'acte	AP2021-064
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210101-lmc127084-AU-1-1

MEDIATHEQUE LIMEIL-BREVANNES

Agents susceptibles d'exercer des missions de contrôle du passe sanitaire

NOM Prénom	Fonction
DENIZEAU Nayeli	Responsable
CORBEAU Delphine	Médiathécaire
GUIMIER Dominique	Médiathécaire
HEINRICH Lydia	Médiathécaire
RIGNAULT Blandine	Médiathécaire
HAMOU Malika	Médiathécaire
WILLIAM Joffrey	Conseiller numérique